Santé Québec Montérégie-Ouest

# COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE

## Nous tenons à souligner la contribution et remercier

**Julie Labelle**, travailleuse sociale au GMF-U Vaudreuil-Soulanges, pour sa présentation du 30 septembre **« Quand le soin épuise : raviver le sens, l'espoir et la compassion ».**

### Voici un résumé de ce que vous pourriez apprendre en visionnant la séance déposée dans l'équipe Teams CISSSMO - CdP SPFV

- La recherche suggère aujourd'hui que ce qui épuise les soignants n'est pas la compassion, mais la détresse empathique liée à une exposition répétée à la souffrance;
- L'importance de l'auto-compassion et les stratégies et outils concrètes pour le développer;
- Rester en lien et reconnaître ses propres signaux d'alarme.

### Témoignage

« J'ai été surprise d'apprendre que l'empathie sollicite le même réseau nerveux que la douleur! »

**Vidéo de la présentation** : "Quand le soin épuise: raviver le sens, l'espoir et la compassion"

## La prochaine rencontre : mercredi 25 novembre 2026 de 12 h à 13 h

### Mieux accompagner le deuil : quand l'intervenant devient son propre outil

Découvrez comment vos croyances, expériences et valeurs influencent votre façon d'accompagner les personnes endeuillées. Une conférence concrète pour mieux comprendre vos défis et développer vos compétences en accompagnement du deuil.

Présentation donner par Chantal Verdon, professeure titulaire à l'UQO et directrice du Centre d'études sur le deuil (CEDeuil). Ses recherches portent sur les deuils complexes, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir et le deuil prolongé. Elle s'intéresse particulièrement à l'accompagnement des personnes endeuillées et des intervenants qui les soutiennent.

### Intéressé(e)?

- **Inscription à la CdP** : cliquez ici
- **Déjà inscrit(e)?** Vous recevrez automatiquement une invitation par courriel pour chaque séance.
- **Pour toute information** : cdp.spfv.cisssmo@ssss.gouv.qc.ca

⚠ IMPORTANT **Avant** toute inscription à un webinaire ou à une conférence, il est important d'obtenir l'autorisation de votre gestionnaire.